



Malgré une météo toujours aussi capricieuse, l'été a été riche en événements. Grâce à la ténacité des bénévoles, la fête des villages a pu être maintenue et déplacée à Saint Mury. Trock'n music a également remporté un beau succès de fréquentation ainsi que Cinétoile début août. La rentrée s'est bien déroulée aussi bien pour les 3 classes que pour la bibliothèque provisoirement déplacée. Le projet du tiers-lieu que nous entrevoyons de plus en plus sur le centre de notre

village se poursuit. Nous vous souhaitons à tous une belle rentrée et un bel automne.

C'était la rentrée Ecole -Bibliothèque ! **LE GRAND CHAMBARDEMENT !**

Cette année, la rentrée a commencé bien avant le lundi 2 sept !



En effet, le 19 août, les modules accueillant temporairement la bibliothèque étaient livrés et installés dans le coin

de la cour de l'école. Dès le vendredi 23 août les bénévoles de la bibliothèque commençaient les cartons pour préparer le déménagement et libérer les locaux.



Samedi 24 août, c'était le **GRAND CHAMBARDEMENT** avec un magnifique chassé-croisé de bénévoles, petits et grands, qui à la fois installaient la bibliothèque et la 3^{ème} classe !



Nous avons prévu une journée. Tout a été bouclé à midi par cette véritable ruche humaine ! C'est ainsi que les bénévoles qui ont pu rester se sont attablés autour d'un casse-croûte bien mérité.

La nouvelle bibliothèque provisoire a pu être mise en oeuvre, électricité et chauffage installés et après quelques péripéties... Internet connecté !



Et la 3^{ème} classe fût !



Comme nous l'avions prévu lors des travaux de rénovation de l'école en 2019, la bibliothèque a pu devenir rapidement l'hypothétique 3^{ème} classe. Nous tenons à remercier les communes de Revel et d'Alleverd pour nous avoir prêté du mobilier scolaire pour satisfaire les besoins des enfants supplémentaires.



L'équipe d'enseignantes s'étoffe : de gauche à droite, Véronique Dussy, directrice, Myriam Fortelle et la nouvelle arrivée, Suzanne Roth.



Rencontre avec Madame Manas ...

A l'occasion des 100 ans de Mme Manas le 7 juin dernier, habitante du Fay, bon nombre de voisins sont venus la voir pour lui rendre hommage. Mais c'est aussi, **Becky, Clara et Arthur du Conseil Municipal des Jeunes** qui sont venus la rencontrer, en compagnie de sa fille Cathy, samedi 29 juin, pour un long entretien que nous diffusons ici : A l'occasion de ses cent ans, nous sommes allés rencontrer Madame Manas.

Ses parents se sont séparés quand elle était petite, sa maman habitait à Grenoble, son papa au nord de Lyon. Elle avait un frère et une sœur. Cependant de sa petite enfance à Grenoble, elle dira qu'elle a eu souvent froid et faim. Froid et faim répétera-t-elle à plusieurs reprises.



Elle se souvient qu'il y avait des juifs à Grenoble qui étaient cachés dans les immeubles et protégés. La Gestapo s'en est aperçue et ils ont emmené une femme toute nue sur la place, ils l'ont frappée et lui ont plongé la tête dans l'eau pour la faire avouer. Elle était couturière chez Dany. Elle recevait des tickets de rationnement.



C'est sa grand-mère qui habitait Sainte Agnès au Fay. Elle faisait beaucoup de vélo et montait

ainsi de Grenoble à Sainte Agnès. Elle allait aussi faire ses courses à vélo. A l'époque, les vélos n'avaient pas de vitesses, encore moins d'assistance électrique comme aujourd'hui ! Quand elle était chez sa grand-mère elle mangeait à sa faim, elle faisait un peu ce qu'elle voulait et elle allait à l'école du Fay.

Elle se souvient qu'il y avait un bar au Fay en face de la maison des mineurs tenu par M. et Mme Robert. Mr le curé y diffusait des films pour les habitants. Il y avait aussi une épicerie au Mollard tenue par Madame Papet

Elle s'est mariée à 22 ans (au sortir de la guerre en 1946) et elle a eu trois enfants (Marc, Andrée et Catherine)

Son mari est décédé en 2012 et est enterré au cimetière de Sainte Agnès.

Nous avons amené à boire, Mme Manas et sa fille Cathy nous ont fait partager un magnifique et bon gâteau.

Merci donc à Josette (c'est son prénom) pour son chaleureux accueil réservé aux jeunes.

Qu'elle garde la santé pour qu'on continue de profiter de sa présence, son humour et ses témoignages !

...et participations au bureau de vote !



Les jeunes se sont également mis à l'œuvre sur les deux communes pour prêter mains fortes aux adultes pour les 3 scrutins.

Cela s'est passé cet été

La fête des villages : On n'a rien lâché !



La journée a commencé au marché de Sainte Agnès le matin où les anciens nous ont fait partager leur savoir-faire en faisant participer les enfants et les parents. Que ce geste est beau, délicat et si doux par rapport à nos outillages bruyants et un peu ravauteurs!



La météo s'est annoncée très menaçante pour le weekend. Une réunion de tous les participants (APE-SAM, MJC, Pompiers, élus... s'est rapidement organisée le jeudi soir en Mairie. Un seul mot d'ordre : ON NE LACHE RIEN !

La salle Camille Giroud de Saint Mury a ouvert ses portes pour accueillir et surtout abriter les fêtards. Les nouveaux barnums de Sainte Agnès ont permis une terrasse extérieure improvisée et la cuisson des saucisses de Revel !



Le début de la fête a démarré par un spectacle de hip-hop organisé par l'école de Sainte Agnès et ses deux enseignantes. Quelle énergie et quelle beauté obtenues en quelques matinées de stage !



Finalement la pluie a donné un certain cachet à cette soirée. Plutôt que de s'en plaindre, nous avons composé avec elle tel notre Gene Kelly international !





Trock'n Music



Une semaine après la fête des villages, le 2 juillet, c'est la MJC qui prenait le relais à la Taverne des Mouilles, pour un taux de fréquentation toujours aussi impressionnant. La MJC, comme chaque année, organisait l'événement que chacun attendait. Défilé de musiciens et de chanteurs amateurs. Les repas étaient partagés, les saucisses fournies par la MJC et les boissons par **La Taverne des Mouilles**.



Cinétoiles :



Cette année, Cinétoile a bien eu lieu, même si cette séance a été menacée d'annulation toute la journée pour météo incertaine. Finalement, nous n'avons jamais vu autant de monde !

Captages, réouverture Orionde



L'eau est précieuse, sans eau, pas de vie. Depuis quelques années sur la montagne d'Orionde, le manque d'eau se fait sentir, surtout en pleine période estivale. Pour essayer de résoudre ce problème, les éleveurs bovins en collaboration avec la municipalité ont lancé des investigations sur la façade ouest d'Orionde (au dessus du canal des ânes). Une zone humide avec une résurgence d'eau potable y a été localisée, la municipalité a donc engagé des travaux de captage de la source. Les travaux ont été confiés à L'entreprise Xavier Bœuf service. Le captage réalisé permettra de remplir une cuve inox de 3000l alimentant deux bassins béton de 750l.



Cette source, qui en fin de période estivale fournit 1.7l/mn permettra une alimentation pérenne en eau du bétail ainsi qu'un point d'eau généreux avec une vanne pour les randonneurs. Ce point d'eau de source

reste une source de montagne non surveillée, comme tous les autres points d'eau en montagne. Une subvention de 70 % du Conseil Régional et des fonds européens compléteront le financement communal de 8100€ HT.

Des travaux de réouverture (défrichage en mosaïque) pour la protection du tétra lyre et pour le bétail (action menée et prise en charge par la fédération de chasse de l'Isère et le Groupement pastoral des Jarlons) ont pu être réalisés à la pelle araignée, robot de broyage et manuellement. Ces 3 chantiers menés successivement ont permis de mutualiser les héliportages matériels et humains. Un grand merci à la fédération des alpages de l'Isère, pour son implication et le montage des dossiers.

Et en montagne ...

Depuis ce weekend, les 39 génisses et vaches qui occupaient la montagne d'Orionde, le Jas du Bœuf et la Porte commencent leur descente pour un retour « au bercail » en fonction de la météo autour du 20 octobre. L'été, relativement pluvieux a néanmoins permis au bétail de séjourner sur l'Alpage environ 4 mois sans problème majeur. Quant à l'alpage ovin,



les bêtes ont regagné leur exploitation début septembre. une saison compliquée due à la météo ainsi qu'à deux attaques du loup.

Le GP Jarlon (bovins) remercie la municipalité et les nombreux bénévoles ayant participé aux corvées d'alpage des 17 juin et 21 septembre dernier, journée enrichissante qui ont permis de réaliser de nombreux travaux et entretien sur les alpages. :
Merci à tous et rendez-vous pour la saison 2025 !

Aménagement sécurité hameau La Gorge



En ce début d'été, les services de l'état ont accepté de subventionner les travaux d'aménagement de la Gorge à hauteur de 32 800 € via la DTER (La dotation d'équipement des territoires ruraux).

Cette subvention vient compléter les subventions du département et de la communauté de communes. Le tableau de financement indicatif est donc le suivant :

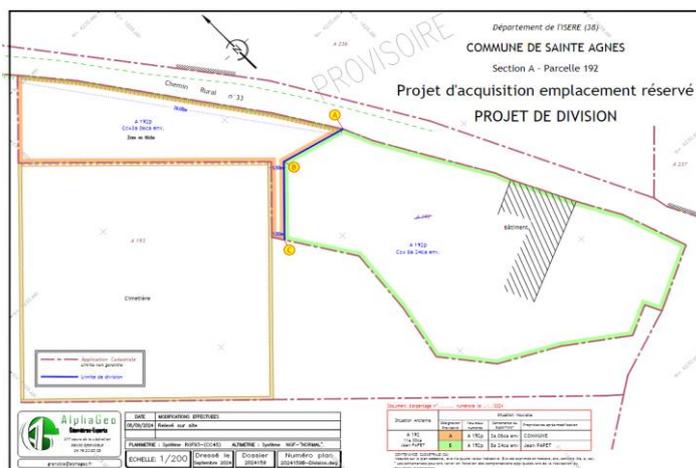
Financement	Subventions
Département (35 %)	57 400,00 €
Etat (20%)	32 800,00 €
Autres financements publics (CCLG)	36 900,00 €
Sous-total (total des subventions publiques)	127 100,00 €

Autofinancement	36 900,00 €
TOTAL	164 000,00 €

L'avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation des travaux paraîtra prochainement dans un journal d'annonces légales.

Acquisition d'une parcelle à proximité du cimetière :

Comme il était prévu dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) voté en 2020, la municipalité a décidé d'acquérir l'emplacement réservé à proximité du cimetière. Cette acquisition permettra de faciliter l'entretien de la partie amont du cimetière.



Taxes foncières 2024 : une nouvelle colonne

Le Grésivaudan s'est engagé dans l'élaboration de son nouveau PLH (Programme local de l'habitat) qui définit, pour six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité aux personnes handicapées.

Afin de mettre en œuvre la politique définie par le PLH, les élus de la communauté de communes, ont décidé d'adhérer à un établissement public foncier local (EPFL).

L'EPFL du Dauphiné a été retenu et assistera les services de la communauté de communes en ingénierie juridique, administrative et financière spécifique en matière d'action et de requalification foncière.

En outre, la mission de service public de l'EPFL du Dauphiné permet aux communes et à la communauté de communes de le saisir dans différents cas, à la fois pour bénéficier de conseils gracieux en ingénierie foncière, mais aussi pour intervenir et mener des actions foncières : négociation, évaluation, acquisition et vente, portage, étude urbaine, démolition, dépollution, etc.

L'EPFL du Dauphiné est financée principalement par la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE).

L'adhésion à l'EPFL suppose donc que désormais, la TSE soit prélevée sur le territoire du Grésivaudan. Le montant global est estimé à 1,8 M€, financé à 62,70% par les acteurs économiques, et à 37,30% par les ménages.

L'exemple suivant représente un extrait de taxe d'habitation 2024.

Taxe foncière 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023		42,06 %	%	4,80 %	%	4,95 %	0,599 %	
Taux 2024		41,56 %	%	4,80 %	0,465 %	4,95 %	0,561 %	
Propriétés bâties								
Adresse								
Base		1096		1096	1096	1096	1096	
Cotisation		455		53	5	54	6	
Cotisation lissée								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2023							6	
Cotisation 2024		455		53	5	54	6	
Variation		%	%	%	%	%	0 %	

Mobilité : Tougo devient



Les transports du Grésivaudan et de la métropole grenobloise ont fusionné en un seul service de transport en commun unifié dénommé M réso.

Une tarification unique est ainsi mise en place sur les transport en commun hors TER.

Sont concernés les lignes T80, T81, T82, T84, T85, T86, T87, T88, T89 et lignes express X01, X02, X03,

Pour les élèves scolarisés dans le Grésivaudan :

Pour les moins de 5 ans le transport est gratuit y compris sur périmètre de la métropole.

L'abonnement annuel des enfants de 5 à 10 ans est de 45,80€/an, l'abonnement est gratuit le mercredi et le WE. Cet abonnement 5/10 ans est valable sur tout le réseau Grésivaudan et métropole.

Pour les jeunes entre 11 et 17 ans, il est de 53,80€/an et de 5,40€/mois Grésivaudan seul, 187€/an ou 18,70€/mois pour le Grésivaudan et la métropole.

Information sur le site www.tougo.fr ou au 0 800 941 103.

Des tarifs solidaires à 2,50€/mois et 30€/an sont proposés aux familles dont le QF est inférieur à 566.

Hors public scolaire : Le trajet entre le Grésivaudan et la métropole passe de 5,40€ à 2€ à partir de septembre,

L'abonnement annuel plein tarif de 937€ à 687€.

Des tarifs spécifiques comme les étudiants à partir de 187€

Toutes les information sont à retrouver sur le site www.tag.fr ou par tel au 04 38 70 38 70

Les barnums sont aussi pour chacun d'entre vous



La commune s'est équipée en début d'été de trois barnums destinés aux fêtes et évènements festifs communaux, l'un de 3mx3m, les deux autres de 3mx6m.

Par délibération il a été décidé de les mettre à disposition des associations communales gracieusement et moyennant une location des habitants de la commune (50€ ou 75€ le WE selon la surface).

Un contrat et les conditions de prêt ont été établis. La demande doit être adressée à la mairie par mail.

Acheter local dans le Grésivaudan ! Un nouveau pas avec le chèque 100%local



Quels utilisateurs : les entreprises pour leurs salariés, les Comités d'entreprises et les particuliers.

Où les dépenser ? Chez les commerçants, artisans, entreprises du Grésivaudan adhérents et les structures de loisirs du Grésivaudan (stations de ski, piscines, salle Aragon....). Renseignements sur le site :

<https://www.le-gresivaudan.fr/1501-cheque-local-gresivaudan.htm> ou au 06 15 84 67 98

Info@euridice-dev.com

Le marché de Sainte Agnès a repris !



Comme d'habitude, **tous les samedis matins**, c'est dans la cour de l'école de Sainte Agnès. C'est sur les mêmes créneaux d'ouverture que ceux de la bibliothèque. Occasion de faire d'une pierre deux coups !

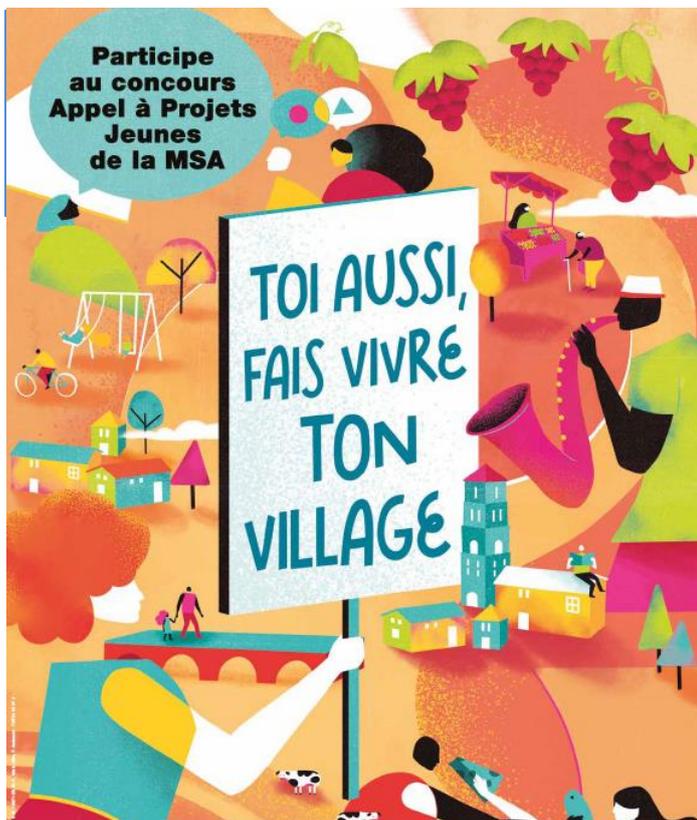
Le Grand Marché de Noël

APESAM/ Sainte Agnès/ Saint Mury
aura lieu à Saint Mury

le samedi 14 décembre

Appel à projet de la MSA

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions. Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.



TU AS DES IDÉES INNOVANTES POUR DYNAMISER TA VILLE OU TA RÉGION ?
PARTICIPE AU CONCOURS APPEL À PROJETS JEUNES DE LA MSA
ET NOUS T'AIDERONS À LES RÉALISER !
POUR T'INSCRIRE, CONTACTE LA MSA ALPES DU NORD



Le repas des anciens



Il aura lieu cette année

le dimanche 1er décembre

à la salle des fêtes Camille Giroud
à Saint Mury.



Réglementation assainissement individuel

Attention, cette information ne concerne pas les habitations branchées sur les assainissements collectifs.

Une réunion d'information du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) s'est tenue à Saint Mury le 24 septembre afin de présenter les règles de contrôle des assainissements individuels.

Un programme de visites **obligatoires** de votre installation est en cours, ces visites sont payantes. Vous recevrez prochainement une proposition de RV. Pour toute information contacter le SPANC au Grésivaudan, la mairie n'a pas la compétence de l'eau, ni de l'assainissement.

Information complémentaire : <https://www.le-gresivaudan.fr/297-assainissement-non-collectif.htm>

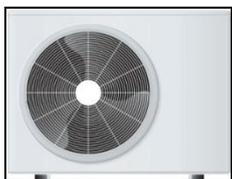
Urbanisme :



Nous vous rappelons que certains travaux (agrandissement, modification d'aspect extérieur, ravalement de façade...), sont soumis à une autorisation d'urbanisme. Ce peut-être une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire (PC). Ces demandes doivent être déposées en mairie ou par voie dématérialisée pour être instruites. Au cours de cette instruction, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées. **Si votre projet est accepté**, vous pourrez commencer les travaux (Attention à respecter également les affichages réglementaires sur votre terrain). Avant tout projet, nous vous encourageons vivement à consulter le PLU disponible en mairie et en ligne (<http://www.sainte-agnes.fr/index.php/documents-techniques>).

Vos élus sont également disponibles pour vous aider à identifier les dispositions applicables à la zone sur laquelle se situe votre projet.

Nous vous rappelons que vous pouvez également retrouver tous les actes depuis 2020 sur le site <https://sainte-agnes.fr/>



RAPPEL

L'installation de **pompe à chaleur** est soumise à **déclaration préalable de travaux** (modification de façade + risque de nuisances sonores pour le voisinage). Certaines règles doivent être respectées pour éviter ces **risques de nuisance** (emplacement, orientation vis-à-vis du voisinage, habillage anti-bruit...). Voir la réglementation du PLU.

certificat d'urbanisme d'information (CUa)

CUa 038 350 24 20038 – parcelles A 498 et A 499 (Bois Rossin)

CUa 038 350 24 20039 – parcelles A C 473, C 526 et C 1470

CUa 038 350 24 20040 – parcelles C 374 et C 375 (les Côtes)

CUa 038 350 24 20041 – parcelles B 80, B 81 et B 82 (228 chemin de la Faure)

CUa 038 350 24 20042 – parcelle C 1256 (223 montée du Château)

CUa 038 350 24 20043 – parcelles C 957 et C 969 (Michu)

Demande préalable de travaux (favorable)

DP 038 350 24 2000 11– parcelle B 82 – réfection de toiture

DP 038 350 24 200013 - parcelle A 749 – réfection de toiture

Vie municipale



Recrutement employé technique

Notre employé technique, Nicolas Farruggia, nous a quitté fin juin pour s'orienter vers une activité libérale. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans son nouveau projet.

En conséquence, nous recrutons **un agent technique à temps plein** dont les missions sont : Entretien de la voirie communale, entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels, réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâti-

ments, entretien courant des matériels et engins, relation aux élus et élus, relations aux usagers, organisation de son activité, application des règles de santé et de sécurité au travail, application des règles de sécurité des usagers, entretien et petit dépannage sur le réseau d'eau potable en lien avec la ComCom.

Si vous êtes intéressé et pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser au service RH de la commune

finances@sainte-agnes.fr ou par téléphone au 04.38.75.13.69



Conseillère municipale déléguée et nouvelle répartition des indemnités des élus

Suite à une nouvelle répartition des tâches et par arrêté municipal, Frédérique Michel a été nommée conseillère municipale déléguée.

Lors du conseil municipal du 03 octobre dernier, une nouvelle répartition des indemnités a été votée.

Les indemnités du maire, de la 1^{ère} adjointe, du 2^{ème} adjoint et du 4^{ème} adjoint restent inchangées.

L'indemnité de la 3^{ème} adjointe passe de 10.7% de l'indice brut 1027 à 5.35%

L'indemnité de la conseillère municipale déléguée s'élève à 5.35% de l'indice brut 1027 ;



Nouvelle répartition des élus sur les commissions du Grésivaudan

Compte tenu de l'évolution de la situation professionnelle de notre conseiller Bartłomiej BARCIK qui est désormais salarié de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, le conseil municipal de Sainte-Agnes a proposé une nouvelle composition de la délégation des élus de notre commune au sein des commissions communautaires.

Ainsi Anne-Berger, sur sa proposition, a été désignée pour siéger à la place de Bartłomiej BARCIK au sein de la commission Insertion-emploi-prévention jeunesse. Elle vient ainsi rejoindre Pascal Lemoine qui y siège déjà.

Délibérations :

Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont en format original et téléchargeable sur le site <https://sainte-agnes.fr/>, rubrique « délibérations ».

Vie associative

MJC Sainte Agnès - Saint Mury



La saison 2024/2025
est lancée !

Les enfants sont rentrés à l'école, au tour des parents de prendre un peu de temps pour eux ! Stretching, dessin, pilates, yoga, les activités hebdomadaires « ados/adultes » ont repris la semaine du 16 septembre (dessin reprise le 8 octobre).

Les ateliers des enfants reprendront début octobre :



dessin, spectacle vivant (nouveau !), théâtre. Nous vous tiendrons informés bien entendu.

Une date également pour laquelle nous espérons vous voir nombreux, est celle de notre **Assemblée Générale** qui aura lieu le **vendredi 11 octobre à 19h30 à la Mairie de St Mury Monteymond.**

Si vous avez des idées, si vous souhaitez savoir comment ça se passe à la Mjc, nous vous accueillerons avec grand plaisir même si vous n'êtes pas (encore !) adhérents.

A très vite...

Association Energie en Mouvement



Salle Presbytère Ste Agnès
Tous les mercredis :
11 h 30 – 12 h 45 / 18 h 30 – 19 h 45

N'hésitez pas à essayer cette pratique reliée à la Médecine Chinoise, les méridiens d'acupuncture vous apportant à la fois souplesse et tonicité, un équilibre Yin/Yang global, une sensation d'unité interne, l'esprit apaisé et présent

Peut se pratiquer sur chaise ou de manière adaptée

Informations et contact : Dominique 09 75 72 39 50 / 06 74 40 21 98 / asso-caem38@orange.fr



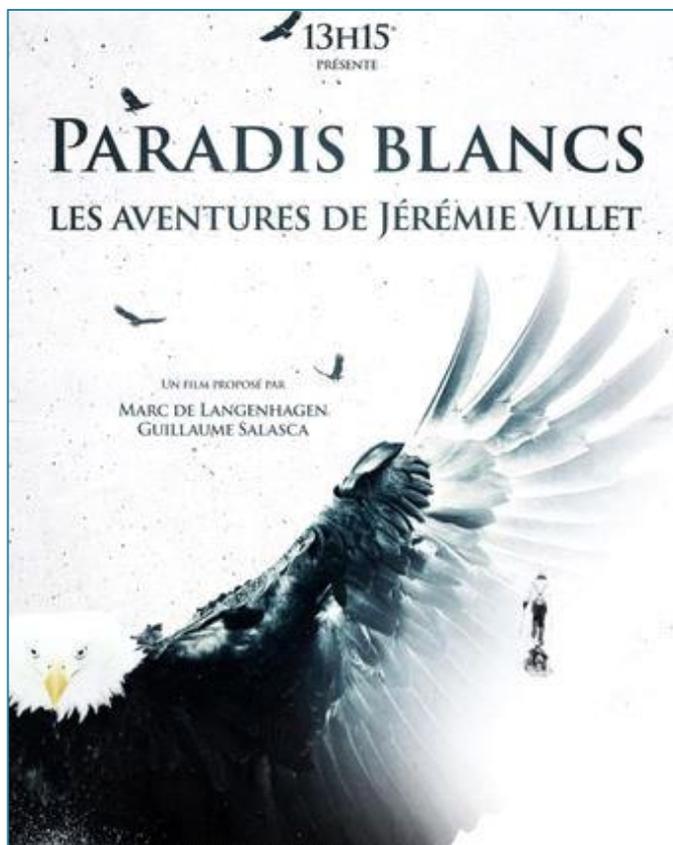
Le mois documentaire

Dans le cadre de la manifestation annuelle du "film documentaire en bibliothèque"

C'est le **samedi 16 novembre à 20h**

à la **salle polyvalente Camille Giroud**

Découvrez en famille le très beau film Paradis Blanc où Jérémie Villet nous fait partager ses émotions de photographe animalier, son histoire de vie, ses affûts patients pour réaliser la photo parfaite dans le blanc qu'il affectionne.



Les restaurants et producteurs locaux

Auberge du Grand Joly



Auberge du Grand Joly

Ouvert à l'année du lundi au samedi.
Restaurant traditionnel / Chambres d'hôtes
Possibilité de repas de groupes et traiteur
Adresse : 71 montée des abeilles 38190 Sainte Agnès
téléphone : 04.76.90.22.51
mail : croucouitsarl@gmail.com
<https://www.facebook.com/aubergedugrangioly/>

La Taverne des Mouilles



Téléphone 04 76 45 25 76

<https://la-tavernes-des-mouilles-saint-agnes.eatbu.com/>
Portage de repas aux personnes âgées de Sainte Agnès.

Sur commande, nous produisons des Saint Genix, pognes aux myrtilles ou pognes aux sucres.
Pour les fêtes de fin d'année, nous confectionnons des sablés faits maison et décorés à la main.



Arnaud Massy, Apiculteur Récoltant,



Téléphone 06 86 64 22 83

Régulièrement présent au Marché de Sainte Agnès
<https://www.facebook.com/people/Arnaud-Massy-Apiculture/100057467147177/>

Projet Tiers-Lieu, ça se poursuit !

Tous les derniers samedi du mois au marché, retrouvons-nous pour un café, échanger, concrétiser nos idées et envies et programmer des événements.

* Rejoignez nous ! Grande ou petite implication ou juste information : remplissez la fiche contact.

* Le repair café va démarrer prochainement, lieu et infos à venir ! Intéressées ? Inscrivez-vous.

* Nous allons mettre en place d'ici la fin de l'année, une "roulotte buvette" qui pourra abreuver différents événements.

* On prépare le détail des activités proposées et continuons à avancer sur la programmation.



NAISSANCES :

Yaëlle GUYADER, le 8 mars 2024

MARIAGES :

Antoine BLANC et Pauline ASTRUC, le 6 juillet 2024

DECES :

Andrée GIROUD, le 4 juillet 2024

Ange FERRAT, le 12 septembre 2024

Mairie de Sainte-Agnès

Ouverture au public :

Mardi 13h30-16h30 et jeudi 9h-12h. Vendredi sur rdv

Accueil téléphonique :

Lundi de 9h à 13h30, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, Mercredi 9h à 12h30 et Vendredi de 9h à 11h30

Tél : 04 76 71 48 85 Fax : 04 76 13 04 84

Email : mairie@sainte-agnes.fr

Web : www.sainte-agnes.fr